

L'évolution du secteur des assurances en Algérie, depuis l'indépendance.

Nour el Houda SADI*
Mohamed ACHOUCHE**

Résumé

L'activité des assurances fut introduite en Algérie par l'administration coloniale. Avant 1830 les Algériens vivaient en communauté et c'était le principe de solidarité et d'entraide qui prédominait. Depuis 1962 de nombreuses réformes ont concerné, le secteur des assurances en Algérie. Malgré cela, ce secteur qui peut contribuer au financement du développement accuse un retard considérable par rapport au reste du monde. La branche assurance de personnes accuse un retard plus marqué, alors qu'elle est sensée jouer un rôle encore plus déterminant dans le financement du développement.

L'objet de ce papier est de préciser comment le secteur des assurances a évolué depuis l'indépendance. Après une approche comparative globale, une approche explicative de cette évolution est proposée.

Mots clés : l'assurance, assurance vie, croissance économique, taux de pénétration.

Codes JEL: G22, N20, O43.

* Doctorante, Laboratoire d'Economie et Développement, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie.

Je tiens à remercier le Pr. Silem A. pour ses commentaires et remarques sur la première version de ce texte. Bien évidemment je reste la seule responsable pour les erreurs et les faiblesses qui restent encore.

** Professeur, Directeur de Recherche, Laboratoire d'Economie et Développement, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie.

Introduction

Les fonctions économiques et sociales de l'assurance sont bien connues et reconnues au niveau des institutions internationales comme la CNUCED dont le rapport de 1964 [CEA&FFSA (2006)] indiquait notamment « *un solide secteur de l'assurance est une caractéristique essentielle d'un système économique performant, car il contribue à la croissance économique et favorise l'emploi* ». Au-delà du financement, l'assurance participe à la gestion des ressources productives à commencer par la ressource humaine. Par conséquent le secteur de l'assurance ne devrait pas être négligé dans une économie en développement.

L'activité des assurances fut introduite, en Algérie, par l'administration coloniale [Tafiani (1987)], mais aujourd'hui et cela dure depuis plusieurs décennies¹, le secteur des assurances en Algérie accuse un retard considérable, par rapport au reste du monde. Tous les agrégats économiques du secteur, notamment le plus important – le taux de pénétration représentant la contribution du secteur des assurances dans le PIB -, en témoignent. Cette situation s'explique en partie par la dépendance de sentier, autrement dit par le poids de l'histoire de l'Algérie². Mais le retard enregistré par rapport aux pays maghrébins (qui ont le même passé que l'Algérie) nous pousse à rechercher d'autres hypothèses explicatives pour ce retard. Le phénomène du syndrome hollandais peut participer à l'explication de cette situation. Comme l'écrit Benabdallah (2006): « *La disponibilité d'une importante rente peut s'accompagner d'une série de dysfonctionnements...* ».

La branche assurance de personnes accuse un retard plus marqué, alors qu'elle est sensée jouer un rôle déterminant dans le financement du développement. En effet, les compagnies d'assurances drainent des fonds considérables, grâce aux produits d'assurance-vie qui sont gérés par capitalisation, qu'elles investissent dans les marchés financiers et participent ainsi à l'investissement national [Couilbault et autres (2003)]. Le rôle des assurances ne se situe pas seulement dans l'épargne et l'investissement national, comme l'explique fort bien

¹ Rapports Swiss-Re, Sigma (de 1996 à 2013).

² Les économistes évolutionnistes avancent l'idée selon laquelle les performances et les trajectoires des firmes sont largement fonction de leur histoire particulière et des routines qu'elles ont accumulées (sentier de dépendance).

Brainard (2008), on le retrouve également dans d'autres domaines ou fonctions économiques et sociales tels que la protection du patrimoine, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie des retraités, l'encouragement du crédit, etc.

L'objectif principal de ce papier est de présenter et d'expliquer l'histoire économique du secteur des assurances, en Algérie, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Pour cela nous procéderons dans une première section à une approche comparative globale, puis nous essayerons de déterminer quels sont les facteurs explicatifs spécifiques à l'Algérie de l'évolution de ce secteur.

1. Le secteur assurantiel au niveau mondial

L'étude du secteur des assurances au niveau mondial et l'analyse comparative entre un certain nombre de pays va nous permettre d'apprécier et de faire un diagnostic sur la position du secteur assurantiel algérien, par rapport au reste du monde. Pour ce faire, nous avons utilisé les données de la revue « Sigma » de la compagnie Swiss-Ré. Celle-ci réalise, chaque année une étude comparative comprenant 88 pays en prenant en compte un certain nombre de variables, pour chaque pays. Ces variables sont : le niveau des primes total d'assurance, le taux de pénétration, la part de la branche assurance vie et non-vie, dans le total du chiffre d'affaires, et enfin la densité en matière d'assurance, c'est-à-dire, le montant, en dollar américain dépensé en moyenne par les habitants de chaque pays.

L'analyse factorielle des données de la revue Sigma, pour la période allant de 1996 à 2013, a mis en évidence l'existence d'une liaison entre les différents agrégats. Il s'agit d'une corrélation positive très significative. La relation qui lie le PIB et la densité d'assurance est également forte et de signe positif. L'utilisation d'autres tests non paramétriques avec calculs de divers coefficients tels que le tau-B de Kendall ou le Rhô de Spearman ont eux aussi abouti aux mêmes conclusions. Cette analyse nous pousse à étudier ces agrégats au niveau mondial afin de connaître quelle est la position de l'Algérie par rapport au reste du monde.

Tableau 1 : Évolution des primes, des proportions d'assurance-vie, des taux de pénétration et des densités d'assurance au niveau mondial de 2000 à 2013.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Primes tot. (en milliards USD)	2 444	2 408	2 627	2 941	3 244	3 426	3 723
Ass.vie en %	62.25	59.76	58.48	56.90	57.0	57.6	59.3
Taux de pénétration	7.84	7.83	8.14	8.06	7.99	7.52	7.50
Densité en USD	405	393	423	470	511	518	555

Tableau 1 : suite

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Primes tot. (en milliards USD)	4 061	4 270	4 066	4 339	4 595	4 613	4 641
Ass.vie en %	58.9	58.3	57.3	58.1	57.2	56.8	56.2
Taux de pénétration	7.50	7.10	7.00	6.90	6.60	6.5	6.3
Densité (en USD)	608	634	595	627	661	655.7	651.7

Source : Swiss-Ré, Sigma.

L'examen des données de la revue Sigma pour la période allant de 2000 à 2013³ nous renseigne sur quelques agrégats concernant le secteur des assurances, comme cela est illustré dans le tableau 1. La lecture de ce dernier révèle que le volume des primes enregistre une croissance soutenue. La croissance globale a été de 90 % pour ces quatorze années, malgré la survenue de la crise financière en 2008 ; Les montants moyens consacrés à l'assurance (la densité en dollar américain) ont eux aussi progressé de 61% de 2000 à 2013. Quant au taux de pénétration, celui-ci est resté stable, il est en moyenne de 7,50 %. Nous remarquons également que la proportion de la branche assurance - vie est plus importante que celle de l'assurance non-vie ; celle-ci est due, d'après les experts de la Swiss-Ré, à la confiance des personnes vis-à-vis des assureurs et surtout aux réformes portant sur les régimes de retraite dans la plupart des pays industrialisés.

L'analyse par continent est particulièrement révélatrice des disparités des niveaux de développement économique, en général, et de l'évolution des agrégats du secteur des assurances. C'est ainsi que le tableau 2 qui présente l'évolution des primes d'assurance montre bien la forte corrélation positive entre le niveau de développement et la part des primes d'assurance dans le total mondial.

Tableau 2 : Analyse de la proportion des primes d'assurance par continent de 2000 à 2013.

Cont	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Amé	39,	41,	41,	39,	37,	37,	35,	34,	34.	33,	32,	32,	33.	33.

³ Le choix de cette période est un choix délibéré de l'auteur.

r.	0	1	5	3	5	4	7	9	0	2	5	2	9	8
Euro	31,	31,	32,	34,	36,	37,	39,	41,	41,	39,	37,	35,	33.	35.
.	4	7	4	8	9	6	9	4	1	6	3	9	3	2
Asie	26,	24,	23,	23,	22,	22,	21,	20,	21,	24,	26,	28,	29.	27.
	5	7	8	3	7	2	5	7	9	3	8	2	2	5
Afri.	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,3	1,3	1,2	1,2	1,5	1,4	1,6	1,6
	3	2	2	5	6	7	3	1	8	1	4	8		
Océ	1,5	1,4	1,4	1,5	1,7	1,6	1,5	1,6	1,8	1,6	1,8	2,1	2,1	1,9
a.	9	8	2	4	0	9	7	9	2	5	7	6		
Tota	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
l	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Swiss-Ré Sigma.

L'essentiel de ces primes au niveau mondial provient des continents : américain, européen et asiatique. Le continent africain ne contribue qu'à concurrence de 1,2 % au total des primes. La position de l'Algérie est très négligeable au sein de ce continent puisque la plus grande part des primes enregistrées pour l'Afrique concerne l'Afrique du Sud et le Maroc. Le tableau 3 donne le classement de l'Algérie pour le volume des primes durant la période considérée par cette étude. Ce classement est d'une grande stabilité dans la mesure où le plus grand écart est de 10 places (72^{ème} en 2001 et 61^{ème} en 2010). En 2013, l'Algérie se classe à la 67^{ème} place au niveau mondial, avec seulement 0,03 % de parts de marché.

Tableau 3 : Position de l'Algérie en termes de volume des primes en % par rapport au total des primes mondiales.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
%	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03
Rang	69	72	68	71	65	64	68	71	65	70	61	64	67	67

Source : Swiss-Ré Sigma.

L'étude du taux de pénétration par pays est extrêmement importante, car celui-ci constitue un indicateur très pertinent de l'importance du secteur des assurances dans l'économie de chaque pays.

Tableau 4 : Taux de pénétration par continent de 2000 à 2013 en %.

Continent	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Amérique	7,9	7,8	8,5	8,5	8,3	7,9	7,6	7,6	7,3	6,9	6,7	6,6	6,8	6,4
Europe	8,2	7,8	8,1	8,0	7,9	7,8	8,3	8,0	7,5	7,6	7,5	7,1	6,7	6,8
Asie	7,7	7,6	7,6	7,5	7,4	6,8	6,6	6,2	6,0	6,1	6,2	5,8	5,7	5,4
Afrique	4,1	4,5	4,4	4,1	4,9	4,8	4,8	4,3	3,6	3,3	3,9	3,6	3,6	3,5
Océanie	8,9	8,6	8,1	7,7	7,6	6,4	6,7	6,6	7,0	6,2	5,8	6,6	5,6	5,2

Source : Swiss-Ré Sigma.

La lecture de ce tableau confirme là également que les plus faibles taux de pénétration sont enregistrés dans le continent africain. C'est encore l'Afrique du Sud qui enregistre les taux les plus élevés sur ce continent. Il est en moyenne, durant toute la période considérée, de 15,42%.

Tableau 5 : Position de l'Algérie en termes de taux de pénétration.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tx de pénétr.e n%	0.49	0.51	0.65	0.64	0.58	0.55	0.55	0.55	0.60	0.66	0.80	0.77	0.77	0.80
Rang	86	88	86	85	86	87	86	88	86	86	83	84	85	81

Source : Swiss-Ré Sigma.

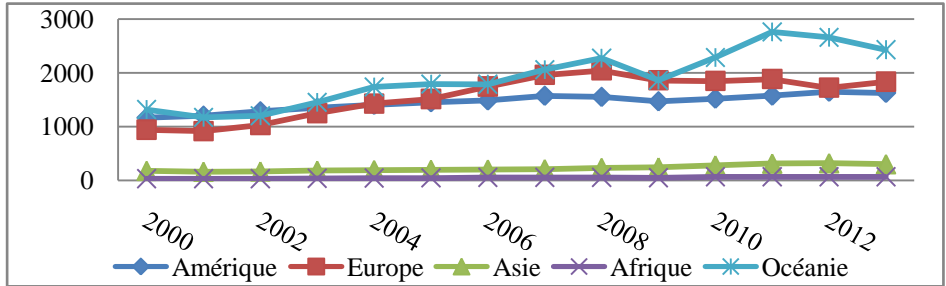
Les différents taux de pénétration enregistrés en Algérie sont extrêmement faibles avec pour les deux dernières années les taux les plus élevés de la période avec 0,7 en 2012 et 0,8 en 2013. En d'autres termes l'apport du secteur assurantiel à la formation du PIB est marginal. Le même constat s'observe pour tous les pays en voie de développement. Nous constatons également, qu'en matière de taux de pénétration, l'Algérie occupe les dernières places du classement.

Ces résultats sont conformes à l'observation déjà ancienne de Harrari J-C., Jaworski L. et Gaussail C.⁴ (1976) qui ont mis en évidence une relation positive et significative entre le niveau de vie dans un pays et son niveau d'assurance. De son côté, Outreville (2011) a recensé 80 études empiriques analysant le rôle des assurances dans le développement économique. Toutes ces études internationales ont conclu qu'il y avait une relation positive et significative entre le volume des primes d'assurances et le niveau des revenus de la population. Plus le revenu d'une personne est élevé, plus importante est la police d'assurance qu'elle contracte. Inversement, lorsque le revenu de celle-ci est bas, elle se contentera seulement des assurances obligatoires.

La densité représente les montants dépensés en matière d'assurance en moyenne par les habitants. La figure 1 nous indique l'évolution de la densité par continent de 2000 à 2013.

⁴ Cité par M.Mulumba Kenga Tshielekeja (2011)

Figure 1 : Evolution de la densité d'assurance par continent en USD de 2000 à 2013.



Source : Swiss-Ré Sigma.

Nous constatons encore une fois qu'en matière de densité d'assurance, les Africains sont ceux qui dépensent le moins en produits d'assurance. L'Algérie, plus spécifiquement et comme le montre le tableau 6, a un classement plus péjoratif encore que ceux réalisés pour les autres indicateurs. Comparé aux montants dépensés en moyenne dans le reste du monde, la densité des Algériens est très faible.

Tableau 6 : classement de l'Algérie en termes de densité en USD

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant	8.2	9.2	11.7	12.5	14.8	17.4	18.7	21	30	22.9	32.8	33	34	39
Rang	82	83	83	82	81	80	81	82	80	82	81	80	81	81

Source : Swiss-Ré Sigma.

En conclusion, l'Algérie occupe les dernières places en ce qui concerne tous les agrégats d'assurance. Avant de tenter d'expliquer ce phénomène, il nous faut voir l'évolution du secteur des assurances depuis l'indépendance.

2. Le secteur des assurances en Algérie, de 1962 à nos jours.

Le secteur des assurances est passé par trois étapes bien distinctes. La première⁵, allant de 1962 à 1965, qui se caractérise par une absence de réglementation propre à l'Algérie et par un désordre politique et économique. La deuxième, s'étale de 1966 à 1994, marquée par le

⁵ Très courte mais assez importante.

monopole de l'Etat sur toutes les opérations d'assurance, et sur le reste des autres secteurs de l'activité économique d'ailleurs. Et enfin, la troisième étape, de 1995 à nos jours, est celle de la libéralisation du secteur.

Afin d'étudier l'évolution et l'importance du secteur des assurances dans l'économie algérienne, nous avons pris en considération un certain nombre d'agrégats tels que le chiffre d'affaires en assurances (ou autrement dit le total des primes d'assurance), le taux de pénétration du secteur, ainsi que la proportion des assurances de personnes dans le chiffre d'affaires global et enfin la densité d'assurance. L'indisponibilité des données en matière d'assurance durant la période allant de 1962 à 1973 nous a poussées à démarrer notre analyse à partir de seulement l'année 1974. Mais avant de faire cette analyse nous devons d'abord savoir dans quel contexte le secteur a évolué.

2.1. L'étape de transition (1962 à 1965).

Bien que, les opérations d'assurances aient commencé bien avant 1947 et sont régies par les lois appliquées en France, on date la naissance des assurances en Algérie à 1947[Tafiani(1987)]. C'est en effet à partir de cette date que l'on voit apparaître une réglementation spécifique pour l'Algérie. Les besoins en assurance des Algériens, durant la période coloniale, sont considérés comme négligeables compte tenu de leurs revenus et de leur situation socioculturelle. Néanmoins, l'activité assurantielle qui existait était limitée quasiment aux IARD⁶ comme cela se poursuivra d'ailleurs au lendemain de l'indépendance.

A la suite de l'accession à l'indépendance, les pouvoirs publics dans une première phase ont maintenu les règles héritées de la colonisation dans cette activité d'assurance dominée par la branche dommages. Durant cette phase, les opérations d'assurances étaient régies par des textes d'inspiration française et la plupart des compagnies qui exerçaient à l'époque étaient des compagnies étrangères (principalement françaises). Pendant toute cette période, une grande partie des flux financiers des compagnies d'assurance, correspondant aux primes reçues, a été transférée à l'étranger par le biais de la réassurance.

⁶ Incendie, accidents et Risques Divers

A l'indépendance, les autorités ont voulu réguler le marché et ce en élaborant en Juin 1963 deux textes réglementaires : La loi n° 63/197 et la loi n°63/201. A partir de cette date aucune compagnie ne pouvait effectuer des opérations d'assurance sans avoir eu au préalable l'agrément du ministère des finances. Selon Tafiani (1987), l'application de ces lois a engendré une baisse du nombre des compagnies exerçant sur le territoire national, qui a atteint le nombre de 17, alors qu'il était de 300 à l'indépendance [Messaoudi (2001)].

2.2. L'étape du monopole de l'État (1966 à 1994).

Les autorités algériennes ont opté, très tôt, pour un système socialiste basé sur la planification de l'économie où le monopole de l'État est prédominant dans le plus grand nombre de secteurs d'activité à la suite surtout de la nationalisation d'entreprises étrangères. Ce fut le cas du secteur bancaire et des assurances. Les responsables politiques après Juin 1965, confrontés à l'état de quasi faillite du Trésor et à l'impératif du financement si n'est du développement, au moins du fonctionnement normal des administrations ont pris conscience de l'importance stratégique de ce secteur et des énormes capitaux qu'il draine. C'est dans ce contexte de besoins impérieux en financement interne qu'a été institué, le 27 Mai 1966, le monopole de l'État sur toutes les opérations d'assurances en se réservant l'exclusivité de ces opérations par le biais des entreprises nationales d'assurances. Toutefois, Hassid (1984) écrit qu'en 1966, sur les 17 sociétés exerçant à l'époque seule la Société Algérienne d'Assurance (SAA) a été nationalisée, tandis que les autres, exceptions faites pour les sociétés sous forme mutuelle, ont été soumises à la procédure de liquidation. Une fois le monopole de l'État institué, l'Algérie s'est retrouvée en 1966 avec, d'une part, deux sociétés d'assurance publiques (la SAA et la CAAR⁷) et, d'autre part, deux sociétés privées, seulement, exerçant sous forme de mutuelle. Ces deux sociétés sont la MAATEC⁸ et la CCRMA⁹. Cela signifie donc que toutes les autres entreprises sont ou bien liquidées ou bien

⁷ Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance, créée en 1963, pour permettre aux compagnies exerçant en Algérie de se réassurer auprès d'elle uniquement.

⁸ Mutuelle Assurante Algérienne des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture.

⁹ Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles.

ont procédé au transfert du portefeuille de leurs contrats vers les compagnies algériennes.

Après sa nationalisation, le secteur des assurances se compose, comme le décrit Tafiani (1987), de la manière suivante :

- La CAAR chargée de la cession légale et de toutes les opérations d'assurances ;
- La SAA prend en charge les opérations d'assurances directes ;
- MAATEC prend en charge la couverture des risques des adhérents de cette mutuelle ;
- La CCRMA s'occupe des opérations d'assurances liées aux risques se rattachant à l'exploitation agricole.

Cette situation restera telle quelle jusqu'en 1976, date à laquelle, les compagnies d'assurances se spécialisent chacune dans la couverture d'un certain nombre de risques.

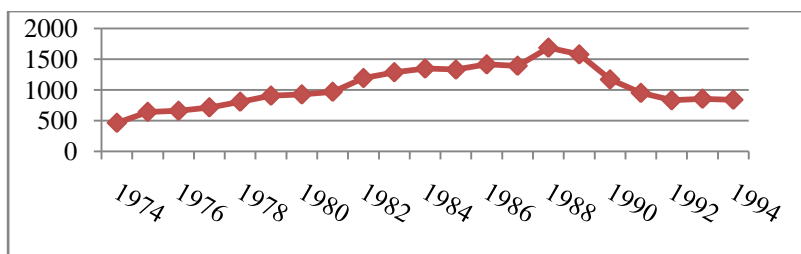
La CAAR est chargée principalement de couvrir les gros risques nécessitant des techniques approfondies [Hassid (1984)]. La SAA doit s'occuper exclusivement des risques simples. Vu l'importance que prend la branche transport dans la CAAR, l'État décide, par le décret N° 85-82, de créer une nouvelle compagnie appelée la Compagnie Algérienne des Assurances de Transport (CAAT), qui est chargée exclusivement de la couverture des risques liés aux transports maritime, aérien et terrestre.

A la fin des années 80 tous les secteurs économiques affichaient des résultats extrêmement décevant, ce qui a contraint l'État à procéder à une série de réformes. Pour le secteur des assurances, ces réformes ont donné lieu à la déspecialisation des sociétés d'assurances, en 1989. A partir de 1990, les entreprises nationales sont désormais libres de commercialiser tous les produits d'assurance et donc de proposer différents produits de multiples branches, il instaure ainsi la concurrence dans ce secteur.

2.2.1. Le marché assurantiel de 1974 à 1994

Comme nous ne disposons pas de données concernant la période de transition, nous allons analyser principalement la période du monopole de l'Etat et la période de libéralisation. La figure suivante nous montre l'évolution du volume des primes d'assurance en Algérie durant la période allant de 1974 à 1994, en termes réels (base 100 : 1974)

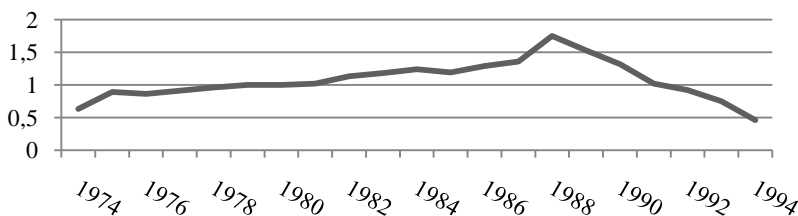
Figure 2 : Évolution du chiffre d'affaires réel, en millions de DA, du secteur des assurances en Algérie, de 1974 à 1994.



Source : Établie à partir des données de l'ONS.

La figure 2 montre que le chiffre d'affaires n'a pas cessé d'augmenter de 1974 à 1988. Il a été multiplié par 3.4 entre 1980 et 1989. Cette importante hausse est imputée, principalement, à l'augmentation des assurances obligatoires survenues à la suite de la loi 80/07, qui a introduit un nombre assez élevé de polices d'assurance obligatoires. A partir de la fin des années 80, le secteur des assurances connaît une période de crise lié principalement à la déspecialisation des compagnies d'assurance. Ces dernières ont eu énormément de difficultés pour s'adapter à la nouvelle conjoncture.

Figure 3 : Évolution du taux de pénétration¹⁰ de 1974 à 1994.



Source : à partir des données de l'ONS.

Si la hausse de la production est très marquée durant cette période, le taux de pénétration quant à lui n'a pas connu la même progression. Celui-ci atteint difficilement 1%, en moyenne, durant toute cette

¹⁰ Pénétration de l'assurance : total des primes en % du PIB.

période. Cependant, il faut noter qu'il a tout de même doublé entre 1975 et 1988. Cela peut s'expliquer comme pour le chiffre d'affaires par l'augmentation des assurances obligatoires durant la décennie 80. La fin des années 80 affiche une baisse sensible du taux de pénétration suite à divers éléments : d'abord à la situation de crise dont se trouvait le pays en 1988(Bouyacoub 1997), ensuite aux réformes qu'à connues le secteur entraînant la désécialisation des compagnies d'assurance.

Effectivement, la spécialisation des compagnies d'assurances pendant près de 13 ans a engendré plusieurs inconvénients, tels que :

- L'absence de concurrence entre les différentes compagnies;
- L'essentiel du chiffre d'affaires de chaque compagnie est composé principalement des assurances obligatoires ;
- Les assurances de personnes sont négligeables durant cette période ;
- La politique de masquage du chômage qui consiste à l'embauche non productif des jeunes gens dans les entreprises publiques a conduit à une situation désastreuse pour ces compagnies, car celles-ci se retrouvent avec des effectifs pléthoriques sans aucune relation avec le volume de leurs productions. En outre, ce personnel en sureffectif à un niveau d'instruction très bas et donc peu qualifié;
- Enfin, la spécialisation a permis la formation d'un personnel qualifié seulement dans les risques que leur compagnie prend en charge et donc pas tout à fait prêt à assumer les nouvelles fonctions attribuées à chaque compagnie après la libéralisation du secteur.

2. 3. L'étape de la libéralisation (1994 à nos jours)

L'Algérie connaît vers la fin des années 80, une série de réformes très importantes visant à introduire la transition ; d'une économie administrée à une économie de marché. Le secteur des assurances entame à partir de 1995 une nouvelle étape. C'est effectivement l'ordonnance n° 95- 07 du 25 janvier 1995, qui a instauré un nouveau cadre juridique pour le secteur. Celle-ci est promulguée afin que ce secteur s'adapte à la nouvelle situation sociopolitique de l'Algérie qui abandonne le système de planification et donc le monopole de l'Etat pour entrer dans une économie de marché.

D'après Monsieur Kerkar (1998), S/D de la réglementation au ministère des finances, la loi 95-07 vise, principalement, à atteindre les trois objectifs :

- La promotion et le développement du marché des assurances,
- L'augmentation de l'épargne et son orientation et enfin,
- L'amélioration de la prestation de services rendus en matière d'assurance.

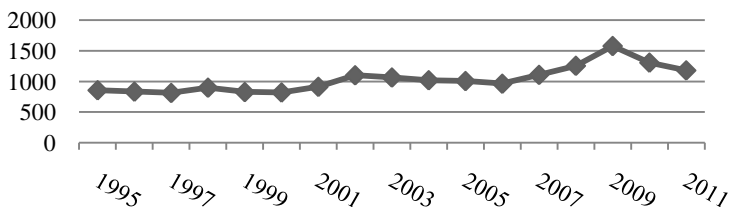
Cette loi apporte de grands changements, le premier étant sans nul doute la disparition du monopole de l'État et le libre exercice du métier d'assureur. Les autres nouveautés apportées par cette loi peuvent être résumées dans les points suivants :

- La réduction des obligations d'assurances pour certains risques dans le but d'instaurer une liberté contractuelle qui caractérise l'économie de marché;
- La liberté pour les entreprises d'assurances de pratiquer les opérations d'assurance et/ou de réassurance. (Les opérations de réassurances peuvent même être effectuées à l'étranger) ;
- La création du Conseil National d'Assurance.

Suite à ces grands changements, cette loi est considérée, par les spécialistes, comme un déverrouillage réglementaire suscitant beaucoup d'espoirs pour développer le secteur et l'économie toute entière.

Ayant constaté que cette loi (95/07) n'a pas eu les résultats escomptés pour le secteur, les autorités ont adopté une nouvelle loi en 2006 (la loi 06/04) pour la compléter et modifier. Les figures 4, 5 et 6 montrent la vanité des modifications réglementaires dans le pays. En effet, les changements institutionnels ne produisent pas immédiatement et très nettement l'évolution escomptée pour ne pas dire qu'ils ont été sans effet sur le taux de pénétration.

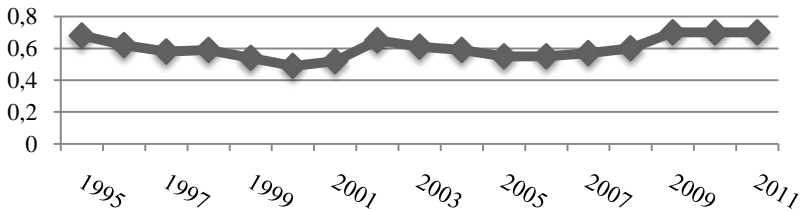
Figure 4 : Évolution de la production réelle des assurances, en millions de dinars, de 1995 à 2011.



Source : figure réalisée d'après les données de l'ONS.

Cette figure nous indique que l'évolution du chiffre d'affaires réel (année de base 1974) des assurances est faible durant la période allant de 1995 à 2000. En revanche elle est modérément importante à partir du début des années 2000. Celle-ci coïncide avec le début d'activité de nombreuses compagnies, créées après l'adoption de la loi 95/07, et de plusieurs agents généraux ainsi qu'à la commercialisation des banques algériennes du crédit à la consommation induisant directement l'augmentation du parc automobile et indirectement le volume des primes. Mais, cette progression n'est pas observée pour les taux de pénétration comme le montre la figure 5.

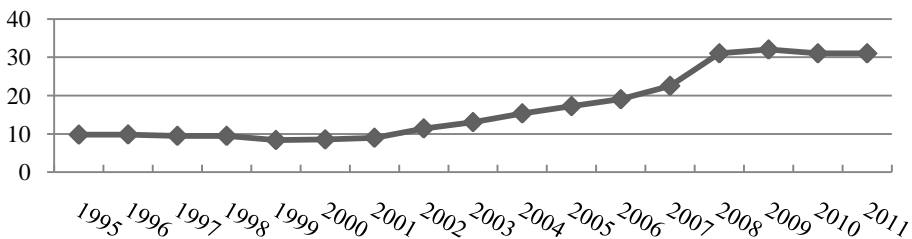
Figure 5 : Évolution du taux de pénétration du secteur des assurances de 1995 à 2011.



Source : figure réalisée d'après les données du CNA et du ministère des finances.

Contrairement à ce qui a été constaté précédemment, le taux de pénétration du secteur des assurances est resté stable et n'a pas connu la même progression que le chiffre d'affaires.

Figure 6 : Évolution de la densité d'assurance durant la période de libéralisation.



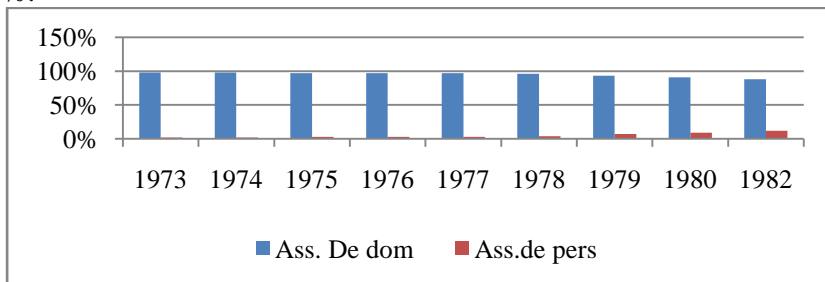
Source : figure réalisée en exploitant les rapports du ministère des finances.

Le deuxième agrégat que l'on prend en considération pour apprécier l'évolution et l'importance du secteur des assurances est la densité d'assurance. Celle-ci connaît une accélération à partir des années 2000 qui s'explique par l'accroissement des primes d'assurance lié simultanément à la hausse des tarifs d'assurance et à la multiplication des crédits de tous genre et précisément des crédits à la consommation, sans oublier les hausses de salaires.

2.3.1. Analyse de la composition du chiffre d'affaires

La composition (par branche productrice) du chiffre d'affaires du secteur des assurances est d'une importance cruciale pour le développement du secteur et de son rôle dans l'économie d'un pays. Les pays développés se caractérisent par la prédominance de la branche « assurance de personnes ».

Figure 7 : Évolution du chiffre d'affaires par branches, de 1973 à 1982, en %.

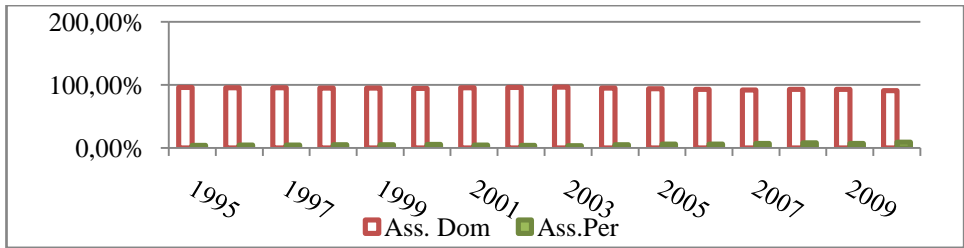


Source : établi à partir des données de Tafiani (1987).

Les figures 7 et 8 montrent que l'essentiel du chiffre d'affaires algérien, du secteur assurantiel, est composé des assurances de dommages. Durant la période allant de 1973 à 1982¹¹, les assurances de personnes occupent une place négligeable dans le chiffre d'affaires total, ceci s'explique par le fait que ces dernières sont des assurances facultatives. Nous notons tout de même une légère hausse de celles-ci au début des années 80 due vraisemblablement à l'accroissement des assurances obligatoires suite à l'adoption de la loi 80/07.

Figure 8 : Évolution du chiffre d'affaires par branches, de 1995 à 2010, en %.

¹¹ L'indisponibilité de données, nous a poussé à nous contenter de données concernant la période allant de 1973 à 1982.



Source : réalisée en utilisant les données du ministère des finances.

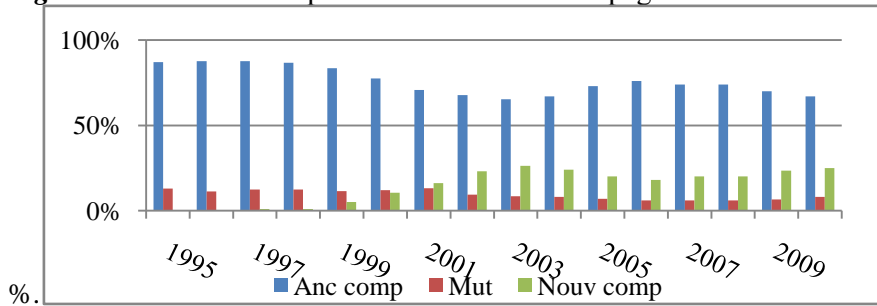
L'analyse de la structure du chiffre d'affaires en Algérie, pour la période allant de 1995 à 2010, n'a pas connu un véritable changement malgré les efforts entrepris par l'Etat (notamment par l'adoption des deux lois 95/07 et 06/04). La proportion des assurances de personnes est pratiquement négligeable, elle est en moyenne, pour toute la période considérée que de 5.5%, alors que sa proportion dans les pays développés dépasse les 60%. Or ce sont les assurances de personnes qui ont un rôle significatif pour le financement du développement économique [Outreville (2011)].

2.3.2. Évolution des parts de marché entre les anciennes compagnies et les nouvelles

Sachant que les travaux d'Outreville (1990, 1996) ont montré que le monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance influence négativement le secteur, nous proposons d'examiner si l'ouverture du marché des assurances au secteur privé a eu un effet sur sa dynamique. Dans cette perspective, nous avons analysé les parts de marché des anciennes, qui sont des entreprises étatiques, et des nouvelles compagnies, qui sont pour la majorité des compagnies privées, exerçant en Algérie, de 1995 à nos jours. Par l'adoption de la loi 95/07, le nombre de compagnie passe de 4 à 16 en 2010. Pour ce qui est du nombre d'intermédiaires en assurances, celui-ci connaît, également, une progression très importante en passant à 641¹² agents généraux et à 23 courtiers d'assurance en 2010, alors qu'il était au nombre de 0 en 1995.

¹² Ministère des finances, activité des assurances en Algérie, année 2010.

Figure 9 : Évolution des parts de marchés des compagnies d'assurance en



Source : figure réalisée à partir des rapports du ministère des finances.

Bien que le marché des assurances, en Algérie, soit dominé par les anciennes compagnies ; c'est-à-dire les compagnies publiques, néanmoins à partir des années 2000 le secteur privé s'accapare de plus en plus des parts du marché national. En 2010, soit après quelques années d'activité, les compagnies privées détiennent plus de 25% des parts du marché. Les intermédiaires en assurances réalisent 27 % du total des primes, ce qui n'est pas négligeable, sachant qu'ils n'ont commencé leur activité que depuis une dizaine d'années, pour les plus anciens.

3. Les obstacles liés au sous développement du secteur des assurances en Algérie

Il existe des facteurs explicatifs des difficultés que rencontrent les jeunes nations dans le développement du secteur des assurances. Nous détectons également des facteurs explicatifs spécifiques à l'économie Algérienne et d'autres liées directement au secteur des assurances. Dans ce cas, il faudra distinguer ceux qui concernent le secteur dans son ensemble et ceux spécifiques à la branche assurance de personnes.

3.1. Les causes liées au retard des pays en développement.

Au-delà de la corrélation positive entre le niveau de revenu par habitant et le niveau des agrégats en assurance, que nous avons précédemment signalée et faisant de l'assurance un bien anormal dans les pays pauvres et un bien banal dans les pays riches, le cas de l'Algérie invite à prendre en considération d'autres aspects que le revenu.

Le passé d'un pays a une incidence sur la situation économique actuelle de celui-ci. Pour ce qui est du cas de l'Algérie, sa colonisation pendant plus d'un siècle, a marqué le pays et le comportement de la population. L'assurance ne fait pas partie ni de la culture ni des habitudes des algériens, car c'est l'esprit familiale et communautaire qui prédomine cette population ; chaque sinistré est admirablement assisté et aidé, de diverses manières, par son entourage et notamment par sa famille. De ce fait les algériens ne ressentent pas le besoin de s'assurer contre certains risques. D'ailleurs selon l'Eco n°36(2012), c'est la culture d'assurance qui serait en cause du retard enregistré par le secteur, et particulièrement au niveau des assurances de personnes.

Toutefois, une telle explication est insuffisante, car le même passé est partagé par plusieurs pays et que ces derniers n'enregistrent pas le même retard que celui de l'Algérie. En effet, les pays maghrébins ont été aussi colonisés par la France, mais ils n'affichent pas le même degré de retard. Nous avons vu que le Maroc est toujours mieux classé que l'Algérie.

3.2. Les causes liées à l'économie algérienne

Les caractéristiques de l'économie algérienne nous donnent quelques éléments de réponses, ainsi l'économie de rente pourrait expliquer, en partie, le retard du secteur des assurances et des autres secteurs d'ailleurs. Benabdallah Y. (2009) écrit : « *la fonction financière, soit de rentière des hydrocarbures a gardé le dessus durant quatre décennies durant lesquelles les différentes politiques économiques se sont avérées impuissantes à générer durablement la croissance économique dans le reste de l'économie* » et il ajoute « *la structure sectorielle de l'économie algérienne est aujourd'hui symptomatique du syndrome hollandais* ».

3.3. Les causes liées au secteur assurantiel algérien

Le phénomène du syndrome hollandais avancé pour expliquer la désindustrialisation algérienne ne suffit cependant pas à tout expliquer, car le secteur des assurances en Algérie présente des spécificités. Il existe donc des facteurs explicatifs propres à ce secteur en Algérie. Parmi ces facteurs, nous retiendrons : la privatisation tardive mais ensuite précipitée avec une spécialisation incomprise, l'absence d'un marché financier pour placer les primes, la mauvaise

qualité du service offert par les compagnies, absence d'un cadre réglementaire, absence d'un personnel qualifié, le facteur religieux, absence d'une politique de motivation pour les assurés et les assureurs.

3.3.1. La spécialisation des compagnies d'assurance

La spécialisation des sociétés d'assurances a engendré une situation difficile pour le secteur, l'essentiel du chiffre d'affaires est composé uniquement des assurances obligatoires. L'étude réalisée par le CNA en 1998 a révélé que les assurés (73.3 % des répondants) sont très mal informés par leur agence d'assurance à et que 65.5 % des enquêtés se sont assurés par obligation.

3.3.2. Faiblesse du marché financier

L'absence d'un marché financier à proprement parlé, et l'inexistence d'instruments financiers nécessaires à l'activité de l'assurance, en Algérie, constituent sans nul doute un vrai obstacle pour le secteur. Plusieurs études ont prouvé l'influence positive du marché financier sur celui des assurances, nous citerons à titre d'exemple : Outreville (1990) et (1996), Ward et Zurbruegg (2002), Beck et Webb (2003), Li et al. (2007), Arena (2008), [Sen (2008) ; Chui et Kwok (2008) et (2009), Avram et al. (2010) Chen, Lee et Lee (2011) et Fayen et al. (2011)]¹³.

3.3.3. La mauvaise qualité du service.

Monsieur Djoudi K. (2012), ministre des Finances, déclare « *le recours à l'assurance est largement tributaire de la qualité des services offerte aux assurés* ». Effectivement, on évalue le taux de règlement des sinistres à seulement 30 %, et cela dure depuis 1995¹⁴. Le directeur général de Salama Assurance Algérie, Monsieur Ahmed Hadj Mohammed (2012) déclare « *l'assurance, c'est d'abord le règlement rapide des sinistres* ». Ce taux joue un rôle certain dans l'image du secteur tout entier. Ce point pourrait être associé avec un autre, à savoir les lenteurs administratives liées à la gestion des sinistres notamment les sinistres corporels. Le règlement des sinistres corporels doit passer impérativement par la justice. Le ministre ajoute

¹³ Cité par Outreville (2010)

¹⁴ Le manque de données concernant les années antérieures à 1995, nous contraint d'analyser que la période allant de 1995 à nos jours.

que l'amélioration de la qualité de services passe avant tout par une meilleure qualité des produits.

3.3.4. Absence d'un cadre réglementaire.

D'après le deuxième forum des assurances (CNA 2000), la législation et la réglementation sont encore inadaptées aux assurances de personnes, car celles-ci sont soumises à la même réglementation régissant les autres branches. En effet, il n'existe pas un cadre réglementaire spécialement conçu pour les assurances de personnes. La loi 06/04 essaye de combler ce vide juridique, mais sa mise en application tarde à se mettre en place.

3.3.5. Absence d'un personnel qualifié

Selon M. Douakh (2001)¹⁵, directeur de la branche « assurances de personnes » à la SAA, le retard enregistré au sein de la branche assurance de personnes est lié à la non maîtrise des produits d'assurance-vie par la plupart des intermédiaires classiques qui constituent le réseau. M. Messaoudi, secrétaire permanent du CNA, ajoute « *c'est le manque flagrant de professionnels et de formations en la matière qui a engendré cette situation.* » (CNA 2000)

3.3.6. Le facteur religieux

Les différentes études internationales, en matière d'assurance, ont détecté l'existence d'une corrélation entre la religion et le degré d'assurance d'une population, celle-ci est négative. Browne et Kim (1993), Outreville (1996), Webb et al. (2002), Ward et Zurbruegg (2002), Beck et Webb (2003), etc., ont démontré que la demande d'assurance-vie est faible dans les pays à forte connotation religieuse musulmane.

3.3.7. Absence d'une politique de motivation pour les assurés et les assureurs.

Selon les experts du CNA et à leur tête le secrétaire permanent, l'absence d'une réglementation avantageuse pour les clients, telle que les exonérations fiscales ou bien des taux d'intérêt élevés, fait que ces derniers ne sont pas attirés par les produits commercialisés par les compagnies d'assurance. Pour ce qui est des assureurs, ces derniers ne

¹⁵ Séminaire sur les assurances de personnes en Algérie « constat et propositions » IFID, le 27/09/2001.

sont pas encouragés à commercialiser tous les produits, puisque le taux des commissions en assurance de personnes est nettement inférieur à celui des autres assurances de dommages.

Conclusion

De 1962 jusqu'à nos jours, le secteur des assurances a connu plusieurs étapes et multiples réformes ; de la période de transition à la période de libéralisation en passant par celle du monopole de l'État. Mais le constat à toujours été négatif ; les niveaux des agrégats économiques sont très faibles pour un pays qui déroge par son revenu par habitant à la corrélation positive entre niveau de vie et dépenses d'assurance. Le classement péjoratif de l'Algérie pour tous les indicateurs d'assurance déroge à cette corrélation souvent observée.

Les réformes entreprises par l'État algérien, n'ont pas eu les résultats escomptés et la contribution du secteur des assurances à l'économie nationale est insignifiante et il est urgent de rechercher les causes du retard de ce secteur.

Il est clair, que le marché s'est nettement dynamisé après la loi 95/07, l'augmentation du nombre de compagnies d'assurance l'atteste en passant de 4 à 16, de 1966 à 2010 et le nombre d'agents généraux passe de 0 à 641 pour les mêmes dates. Certes le chiffre d'affaires du secteur n'a pas cessé de progresser au fil des années mais sa contribution au développement économique (0,7% au PIB en 2010) et à l'investissement national est insignifiante. Les causes de ce sous développement sont multiples et varient, on évoque le plus souvent le faible niveau des revenus moyen des algériens, le manque de culture d'assurance, la mauvaise qualité des services ou encore le syndrome hollandais .etc.

Références bibliographiques.

Arena (M), 2006, *Does insurance market activity promote economic growth? A cross-country study for industrialized and developing countries*, Word Bank policy research working paper 4098.

Beck et Webb, 2003, *Economic, demographic, and institutional determinants of life insurance consumption across countries*, The World Bank Economic Review, vol.17, n°1, pp 53-88.

Benabdallah (Y), 2009, *Rente et désindustrialisation*, Confluences Méditerranée, 2009/4 N°71.

Benabdallah (Y), 2006, *Croissance économique et Dutch Disease en Algérie*, Les Cahiers du CREAD, n°75, 2006. Alger.

Boon (T-K), 2005, *Do commercial banks, stock market and insurance market promote economic growth? An analysis of Singapore economy*.

Bouyacoub (A) (1997), *L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel*, Confluences .P 77 à 85

Brainard (L), 2008, *What is the role of insurance in economic development?*, Economics at the brookings institution and Zurich Financial.

CNA (Conseil National des Assurances), situation générale du secteur des assurances, 1995/1996/1997/1998/1999/2000/2001/2002/ 2003.

CNA, 2012. Revue de l'assurance, n°1/1^{er} semestre 2012.

CNA, 2000. 2eme forum des assurances « les assurances de personnes : Réalité et perspective ». Alger les 20 et 21 novembre 2000.

CNA, 1998. Les actes du premier forum des assurés. « Les assurances : Objectifs des réformes » Alger, les 12 et 13 décembre 1998.

Couilbault(F), Eliashberg (C) et Latrasse (M), 2003. *Les grands principes de l'assurance*. Éditions l'Argus de l'assurance, 6^{ème} édition, Paris.

Douakh (M), 2001. Séminaire sur les assurances de personnes en Algérie « constat et propositions » IFID, le 27/09/2001.

Hassid (A), 1984. *Introduction à l'étude des assurances économiques*. Entreprise Nationale du Livre, Alger.

L'Éco, 2012. N° 36 du 1^{er} au 15 février 2012.

Messaoudi (A), 2001, *Les assurances en Algérie : évolution et situation actuelle*, CNA.

Mulumba Kenga Tshielekeja (M), 2011. *L'assurance : catalyseur du développement. Modèles de références et applications au cas de la république démocratique du Congo*. Thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, sous la direction du professeur P. Devolder, Université Catholique de Louvain- Belgique-.

Ministère des finances, *Activité des assurances en Algérie, 1996-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010* ;

ONS (Office National des Statistiques), collections statistiques n° 111 et 31 : rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2001 ;

Outreville (J-F), 1990, *The economic significance of insurance markets in developing countries*, *The journal of risk and insurance*, vol.57, n° 3, pp. 487-498.

Outreville (J-F), 1996. *Life insurance markets in developing countries*. *The journal of risk and insurance*, vol.635, n° 2, pp. 263-278.

Outreville (J-F), 2011. *The relationship between insurance growth and economic development: 80 empirical papers for a review of the literature*. ICER, Fellow, Turin.

Tafiani (B), 1987. *Les assurances en Algérie : étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement*. Office des publications universitaires & entreprise Algérienne de presse, Alger.

Swiss-Ré, Sigma, *Les assurances dans le monde en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012*.

Ward et Zurbrugg, 2000, *Does insurance promote economic growth? Evidence from OECD countries*, *The Journal of Risk and Insurance*, vol. 67, n°4, pp 489-506.